

2011_B336

OBJET : Politique culturelle - Fonds d'intervention à destination des associations - Attribution des subventions en fonctionnement et en investissement

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVÉ Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Jean BONFILLON

Objet : Politique Culturelle - Fonds d'intervention à destination des associations - Attribution des subventions en fonctionnement et en investissement
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2001-A101 du 19 janvier 2001, la Communauté décidait de la création d'un Fonds d'intervention permettant d'aider financièrement les initiatives culturelles de portée intercommunale développées par les associations ou les communes membres. Les montants de ces subventions ne sont pas supérieurs à 23 000 € et ne nécessitent donc pas de conventions d'objectifs. Cette délibération concerne 18 associations pour un montant total de **124 100 €** en fonctionnement.

Une seule association bénéficie d'une subvention en investissement pour un montant de **15 000 €**.

Exposé des motifs :

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté et rappelés ci-après :

- le montant du Fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.
- Les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal.
- La participation communautaire est limitée de la manière suivante :
 - ⇒ 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires).
- L'instruction communautaire de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.
- Toutes les demandes de subvention qui vous sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. **(Délibération 2003-A312, du 12 Décembre 2003)**

Il vous est donc aujourd'hui proposé, sur la base de la liste ci-jointe de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations. Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission Culture du 1^{er} juin et du 22 juin 2011.

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001-A101 du Conseil de Communauté du 19 janvier 2001 portant création d'un fonds d'intervention à destination des associations et des communes ;

VU la délibération n°2003-A312 du Conseil de Communauté du 12 Décembre 2003 instituant la mise en place d'un guichet unique pour les demandes des subventions ;

VU la délibération n°2005-B086 du Bureau du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil de Communauté du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** les subventions suivantes en fonctionnement aux bénéficiaires ci-après :

- 1 700 € à l'association Trait d'Union (Peynier) pour la 5^{ème} journée de l'enfance. N°GU : 2011-00010.
- 2 400 € à l'association La Noria (Saint-Marc-Jaumegarde) pour la « Quinzaine du cinéma hispanique » et « Musica Maestro ». N°GU : 2011-00216.
- 10 000 € à l'association Les Amis de la Musique en Luberon (La Roque d'Anthéron) pour la 35^{ème} édition du Festival de quatuors à cordes. N°GU : 2011-00357.
- 15 000 € à l'association Office Municipal Socio-Culturel de Meyreuil pour diverses manifestations. N°GU : 2011-00485.
- 5 000 € à l'association Arts et Partages (Aix-en-Provence) pour diverses manifestations. N°GU : 2011-00663.
- 5 000 € à l'association Lez'enseillés (Lambesc) pour un Festival de théâtre amateur. N°GU : 2011-00543.
- 5 000 € à l'association Eve lève toi (Aix-en-Provence) pour la semaine Tunisienne. N°GU : 2011-00694.
- 1 000 € à l'association RABSA 13 (Vitrolles) pour le Festival « Le même soleil pour tous ». N°GU : 2011- 00356.
- 5 000 € à l'association Art Tension (Aix-en-Provence) pour le 6^{ème} salon d'art contemporain SMART. N°GU : 2011-00115.
- 15 000 € à l'association Musical Riot (Aix-en-Provence) pour la 2^{ème} édition de Peyrolles Splash. N°GU : 2011-00178.
- 8 000 € à l'association Prog'Sud Organisation (Les Pennes-Mirabeau) pour la 12^{ème} édition du Festival de Rock Progressif. N°GU : 2011-00259.
- 2 000 € à l'association Maison de quartier La Mareschale (Aix-en-Provence) pour la Nuit du Jazz. N°GU : 2011-00606.
- 2 000 € à l'association Chars en fête (Le Puy Sainte Réparade) pour le corso 2011. N°GU : 2011-00627.
- 8 000 € à l'association Maison du Japon en Méditerranée (Aix-en-Provence) pour la 8^{ème} édition du « printemps du Japon ». N°GU : 2011-00561.
- 20 000 € à l'association Amis du Roi des Aulnes (Aix-en-Provence) pour le Festival du livre Européen. N°GU : 2011-00813.

- 12 000 € à l'association Comité des fêtes de Puyloubier pour le 11^{ème} Petit Festival Culturel de Puyloubier. N°GU : 2011-00852.
 - 4 500 € à l'association Mozaïc 5 (Vitrolles) pour une représentation de « Bérénice ». N°GU : 2011-00213.
 - 2 500 € à l'association Harmonie Municipale d'Aix en Provence pour la création d'une œuvre originale pour le centenaire de l'Harmonie Municipale. N°GU : 2011-00116.
-
- **ATTRIBUER** la subvention suivante en investissement au bénéficiaire ci-après :
 - 15 000 € à l'association Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles lettres d'Aix-en-Provence au titre de l'investissement. N°GU : 2011-00600.
 - **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents ;
 - **DIRE QUE** les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 65 74
 - **DIRE QUE** les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section d'investissement en **33/445/2042** pour la demande de l'association Académie des Sciences et Belles Lettres d'Aix.

Commission du 1^{er} juin 2011

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Bilan N-1	Montant accordé
2011-00010	Trait d'Union	Peynier	5ème journée de l'enfance "La ferme et son potager"	01-sept-11	1600 € (N-2)	8 960 €	2 000 €	Ok RAS	1 700 €
2011-00216	La Noria	Saint-Marc-Jaumegarde	Conférences rencontre, Quinzaine de cinéma hispanique et Musica Maestro 7	Année 2011	2 400 €	20 950 €	4 000 €	Ok RAS	2 400 €
2011-00357	Le Amis de la Musique en Luberon	La Roque d'Anthéron	35ème saison du Festival International de Quatuors à cordes	Du 15 au 28 août 2011	10 000 €	124 000 €	16 000 €	Dépenses réelles engagées de 78 762 € contre un budget prévisionnel de 162 000 €	10 000 €
2011-00485	Office Municipal Socio-Culturel	Meyreuil	Diverses manifestations: Coutumes et Traditions Provençales, Journées musicales, Science en Fête + Fonctionnement 2011.	Année 2011	12 000 €	107 090 €	12 000 € en fonctionnement + 3 000 € pour manif		15 000 €

2011-00663	Arts et Partage	Aix en Pce	Développer nos échanges avec le maghreb et le proche-orient; poursuite des parrainages d'artistes mis en place par l'association, participation à l'évènement culturel "Flâneries d'art dans les jardins aixois", collaboration avec l'association "la fontaine obscure" dans le cadre de "regards croisés"	Année 2011	5 000 €	55 882 €	10 000 €	Ok RAS	5 000 €
2011-00600	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles Lettres d'Aix	Aix en Pce	Investissement: Continuation du recolement des collections du Musée d'Arbaud	Année 2011	20 000 €	162 800 €	15 300 €	Ok RAS	15 000 €
2011-00543	Lez'Ensoleillés	Lambesc	Festival de théâtre amateur "L'ambesc en scène: des mots sur planche"	Du 11 au 13 novembre 2011	1ère demande	17 545 € (30% =5 263 €)	7 245 €	-	5 000 €

2011-00694	Eve Lève Toi	Aix en Provence	La semaine Tunisienne: découverte de 2 rives de la Méditerranée avec conférence, projection de documentaire, exposition d'artisanat, concert...au Théâtre de verdure du Jas de Bouffan	Du 29 juin au 3 juillet 2011	1ère demande	35 000 €	5 000 €	5 000 €	—	5 000 €
2011-00356	RABSA 13	Vitrolles	Festival "le même soleil pour tous"	19-juin-11	1ère demande	5 000 €	1 500 €	1 500 €	—	1 000 €
2011-00115	Art Tension	Aix en Pce	6ème salon d'art contemporain SMART au Domaine de la Baume	Du 3 au 6 juin 2011	1ère demande	191 000 €	10 000 €	10 000 €	—	5 000 €
2011-00178	Musical Riot	Aix en Pce	2ème édition de Peyrolles Splash	09-juil-11	15 000 €	73 850 €	20 000 €	20 000 €	Dépenses réelles = 55 784 €, 30% = 13 946 €	15 000 €
2011-00259	Prog'Sud Organisation	Les Pennes Mirabeau	Festival de Rock progressif 12ème édition	Du 1er au 4 juin 2011	8 000 €	51 500 €	9 000 €	9 000 €	Ok RAS	8 000 €

Commission du 22 juin 2011

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget provisionnel	Subvention sollicitée	Bilan N-1	Montant accordé
2011-00606	La Mareschale	Aix en Pce	23ème Nuit du Jazz (2700 €),	Septembre et juillet 2011	2000 € pour la Nuit du Jazz	11 500 €	2 700 €	Ok RAS	2 000 €
2011-00627	Chars en Fête	Le Puy Sainte Réparate	Corso 2011	18-sept-11	1ère demande	16 736 €	2 000 €	-	2 000 €
2011-00561	Maison du Japon en Méditerranée	Aix-en-Provence	8ème édition du "Printemps du Japon", festival dédié à la culture japonaise	En juin 2011	1ère demande	34 710 € (30%=10 413 €)	22 000 €	-	8 000 €
2011-00813	Amis du Roi des Aulnes	Aix-en-Provence	Festival du livre Européen	Du 9 au 11 septembre 2011	1ère demande	72 000 €	21 600 €	-	20 000 €
2011-00852	Comité des Fêtes de Puylobier	Puylobier	11ème Petit Festival Culturel de Puylobier	Du 2 juillet au 11 août 2011	12 000 €	41 000 €	12 000 €	Ok RAS	12 000 €
2011-00213	Mozaïc 5	Vitrolles	Représentation "Bérénice" de Racine sous chapiteau et animations en aval et amont création d'une œuvre originale pour le centenaire de l'Harmonie Municipale en 2012	08-nov-11	1ère demande	15 600 €	4 500 €	-	4 500 €
2011-00116	Harmonie Municipale d'Aix en Provence	Aix en Pce		Année 2011	1ère demande	18 000 €	2 700 €	-	2 500 €

OBJET : Politique culturelle - Fonds d'intervention à destination des associations - Attribution des subventions en fonctionnement et en investissement

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUIL. 2011